



COMMUNE DE LA BARBEN
DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

DÉLIBÉRATION N °42-2025

Nombre de membres
en exercice 11
Nombre de membres08
présents
Nombre de membres
votants08

Pour 08
Contre0
Abstention 0

Date de la convocation : 12/09/2025

EXTRAIT DU REGISTRE

des

**DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq du mois de septembre à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle des cèdres, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément à l'article L.2121-14 du CGCT sous la présidence de Franck SANTOS

Étaient présents à cette assemblée :Maryvonne GASCON, Colette MARTINET, Bernard JEAN, Michel GOURLIA, Sabine BOUCHET, Noel THOMAS et Michel PUECH

formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de onze membres

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : à

EXCUSÉS ABSENT : Philippe CARON, Jean COYE , et Mélanie HENARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernard JEAN

OBJET :FIXATIONS DES TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2331-2 et suivants, il appartient au Conseil Municipal de fixer et de modifier les tarifs municipaux relatifs aux droits de place et à l'occupation du domaine public communal selon le tableau ci- dessous.

Droits de place / Occupation du Domaine Public Communal	TARIFS AU 01/10/2025
Terrasse bar et restaurant par an	10,00 € le m ²
Brocantes et autres activités commerciales sur le domaine public	500,00 € par jour 2 000,00 € pour les 2 journées d'un week-end
Vide Grenier Associations Barbenaises	100.00 € par jour
Emplacement fête foraine (tarif pour une semaine y compris week-end et avec électricité) Petits métiers : Manèges enfants : Manèges adultes (chenilles, grand huit, karting, auto scooters.) :	8,00 € le m linéaire 20,00 € le forfait 100,00 € le forfait
Cirques : Surface inférieure à 500 m' Surface comprise entre 500 m ² et 1 000 m ² Surface supérieure à 1000 m'	100.00 € par week-end 200.00 € par week-end 300.00 € par week-end
Restauration ambulante (+ forfait électricité) :	30,00 € par jour (+ 4,00 €) 160.00 € par mois (+15,00 €)

Ventes sur les voies publiques Ventes saisonnières Chrysanthèmes et fleurs(Toussaint) etc. Autres : Cars, Camions, Engins, Exposants, Groupes d'artistes, musiciens, ventes au déballage...	50,00 E le forfait de 3 jours 40,00 C par jour
Stationnement sur les voies : - Véhicules (travaux, déménagements, ateliers, etc....)	10,00 € par jour par place de stationnement
Permission de voirie : Installation de benne, véhicule, échafaudage, palissade ou autres protections...	10,00 € le mètre linéaire/semaine

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121 -29 L.2331-2 et suivants,

Ayant entendu l'exposé du Maire

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE les tarifs municipaux d'occupation du domaine public tels que présentés dans le tableau ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

La Barben, le 25 septembre 2025

Le Maire
Franck SANTOS



Secrétaire de séance
Bernard JEAN



Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le _____ de la publication/notification le _____ Fait à La Barben, le _____
Le Maire Franck SANTOS